RECLAME

CHAMBRE chêne de Hongrie, toute beauté COMPLÈTE :

1.350 fr.

LERUSTE

31 Rue St-Jacques prolongée, TOURCOING

(Ne pas confondre)


Mouvallois, répondront à cet appel, prouvant ainsi une fois de plus, leur générosité.

Les personnes qui ont bien voulu accepter de quêter à domicile sont priés de se rendre à la réunion de leur Comité, aux jours et heures désignés ci-après : 1° Quartier du Centre : Jeudi 30 mars, à 20 h., au Café du Centre, 83, rue de Lille ; 2° Quartier des Francs : Samedi 1er avril, à 18 h. 30, chez M. Daniel Latour, rue Jean Bart, 94 ; 3° Quartier des Cent Maisons : Samedi 1er avril, à 19 h., chez M. Jules Leclercq, Café de la Concorde, rue Saint-Paul, 65.

**Etat Civil.** — Naissance : Francis Vandenbossche, rue de Durlez, 33.

Décès : Raymonde Rameaux, 33 ans, rue Vauban, 54 ; Victoire Desplanques, femme Procureur, 35 ans, rue du Presbytère, 10.

# LILLE

## AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU 28 MARS

### Les incidents de grève chez les Traminots

Le Tribunal a rendu hier son jugement dans cette malheureuse affaire d'entraves à la liberté du travail où étaient poursuivis le secrétaire du Syndicat des Tramways, M. Girardon et un certain nombre d'ouvriers de la Compagnie. Le Tribunal n'a pas retenu le délit de rebellion, mais il a estimé que les faits d'entraves à la liberté du travail revêtaient un incontestable gravité. Il a condamné Girardon à *6 mois d'emprisonnement* ; Rossar, à *3 mois* ; Gourdin, Gouvy, Destrebecq, Legrand, Choquart, Mémian et Goethals, à *2 mois*.

La Compagnie des Tramways a obtenu des dommages intérêts à libeller.

*Le flair des douaniers.* — Le 2 mars 1939 à *Tourcoing*, une automobile conduite par Alphonse Lannoy, 43 ans, professeur de boxe à *Wasquehal*, 16, rue Watteau et dans laquelle se trouvait Victor Dujardin, 29 ans, 47, rue du Vert-Pré à *Mouvaux*, était arrêtée par des douaniers. Cette voiture contenait 240 kilos de tabac étranger. Lannoy a été condamné à *40 jours d'emprisonnement* et Dujardin à *1 mois*. Ils paieront une *amende solidaire de 48.000 fr.*

*Violent.* — Julien Moucheaux, 27 ans, ouvrier en chômage, demeurant à *Lille*, rue des Poissonceaux, cour des Trépassés, a frappé sa femme. Il a été condamné à 15 jours d'emprisonnement avec sursis.

*Indésirable.* — *6 mois* de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion à Joseph Moureau, 31 ans, route de Wervicq à *Comines*.

*L'autorité.* — La semaine dernière, au cours de la nuit, René Munbert, 32 ans, menuisier, 5, rue des Trois Couronnes à *Lille*, rencontrait deux gardiens de la paix. Il était ivre et au lieu de répondre à l'invitation des agents qui voulaient qu'il regagne son domicile, il outragen ceux-ci. Il a été condamné à *15 jours d'emprisonnement et 5 francs d'amende*.

Flavigny avait de légères contusions à l'épaule gauche et à la tête.

Après avoir reçu quelques soins, le Cheminot pu regagner son domicile en taxi.

### *DES INCONNUS ONT DÉVALISÉ LES HALLES LA NUIT*

Au cours de la nuit, des inconnus ont mis en coupe réglée les étals des Halles.

Parmi les victimes, on signale Mme Nottaire et MM. Leys et Vandegoode.

Les voleurs ont emporté : saucissons, légumes, harengs et marchandises diverses, en tout pour un millier de francs.

Une enquête a été ouverte. Le coup aurait été fait vers deux heures du matin.

### *A TRAVERS LA VILLE*

**UNE PLAQUE INDICATRICE EST ENDOMMAGÉE**

Au cours de la nuit de lundi à mardi, une plaque indicatrice portant l'inscription « Centre Ville » placée quai des Hollandais, a été brisée par une auto qui a pris la direction de la Gare.

Le service municipal de la voirie a été avisé et une enquête ouverte.

**CHUTE A L'EAU**

Hier matin, le marin breton Albert Le Guilbou 33 ans, du vapeur « Michigan » amarré au Freycinet 10, est tombé dans la darse V.

Conduit à l'Hôpital, on constata une commotion cérébrale et des contusions de l'hémithorax droit.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

## COUDEKERQUE-BRANCHE

**Un violent pochard.** — M. Jules L.... a porté plainte au commissariat de police contre Octave Danès, demeurant rue de l'ancienne Mairie, pour menacee verbales de coups sous condition, violences, ivresse publique et manifeste, les faits n'étant passés à Dunkerque en face de l'Usine Weill.

Escroquerie. — Plainte pour escroquerie a été portée au commissariat de police contra un individu qui a déclaré au plaignant se nommer Boiron. A la suite de cette plainte, Boiron Eugène est recherché pour explications.


HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON

Consultez le

LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE EN VENTE PARTOUT

Couverture rouge

Lignes Belges, Tramways de Lille


## WORMHOUDT

**Accident de la circulation.** — M. Pierre D..., de Dunkerque, a blessé avec son auto, M. Georges Pariset, au Nouveau Monde, à Wormhoudt.

Le prévenu a été condamné à 25 fr. d'amende et à 5 fr. pour la contribution connexe.


*Chaque jour du 27 MARS au 9 AVRIL*

pendant notre formidable EXPOSITION DE PRINTEMPS, une voiture VEDETTE, soigneusement révisée et garantie par nos soins, sera mise en vente à un prix exceptionnel de bon marché.

*ACHETEURS de Véhicules d'occasion !*
*N'achetez pas sans avoir vu la VOITURE VEDETTE*

AUJOURD'HUI, une NOVAQUATRE B. D. J. I. - 1938

conduite intérieure grand luxe.

Sté CENTRALE DU NORD « Automobiles Renault »

1, Boulevard Gambetta, ROUBAIX. — Téléph. 306.47 - 306-48.

4078


### *PETITES NOUVELLES*

**Des intrus** — Dans la nuit de dimanche à lundi, des voleurs se sont introduits par effraction aux Etablissements Barrois, 87, rue de Lannoy. Ils ont emporté pour une valeur de 500 francs de marchandises. La sûreté enquête.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

**HELEMMES**

### UN MOTOCYCLISTE RENVERSE UN CYCLISTE A UN PASSAGE A NIVEAU

M. Bonne Constant demeurant 40, rue Colbert, à Ascq, se rendait en auto, dimanche matin vers 9 h. 40, à Lille. Il suivait la route Nationale de Tournai, lorsqu'au passage à niveau il vit venir sur sa droite un cycliste. Croyant que ce dernier allait emprunter le trottoir cyclable, le motocycliste braqua un peu, mais vint heurter la roue avant de la bicyclette et traîna celle-ci sur une distance assez grande. Dans sa chute, le cycliste, M. Vandekerkeove se blessa à la tête. Il fut conduit à son domicile, 40, rue Charles Gide dans un état peu grave. Une enquête est ouverte.

# DUNKERQUE

### *A L'INSTRUCTION*

M. Gaultier, juge d'instruction, a fait extraire de la prison, hier, pour l'entendre dans son cabinet, Marthe Gamain, Veuve Bourgain, 30 ans, ouvrière du Port, demeurant 54, rue du maréchal Pétain, inculpée, comme nous l'avons dit, d'outrage public à la pudeur, privations de soins et coups à enfants.

Ceux-ci, au nombre de quatre, ont été confrontés avec leur mauvaise mère qui a naturellement regagné la prison.

### *UN AUTORAIL HEURTE UN CHEMINOT*

**Il s'en tire avec des contusions !**

Mardi, vers 9 h. 15, M. Alexandre Flavigny, 44 ans, chauffeur au dépôt de Coudekerque-Branche, et demeurant à Saint-Pol-sur-Mer, 86, rue Raspail, traversait les voies entre la bifurcation des Sept-Planètes et la cabine N° 2, de Coudekerque-Branche, au moment où survenait l'autorail de Lille.

Cette imprudence aurait pu lui coûter la vie. Heurté par la machine, le cheminot s'en tira à bon compte.

M. le Docteur Carré, médecin de la Compagnie, constata, en effet, que M. Flavigny avait de légères contusions à l'épaule gauche et à la tête.

Après avoir reçu quelques soins, le Cheminot pu regagner son domicile en taxi.

# EN BELGIQUE

## L'ACTE DE BANDITISME DE MENIN

### Deux nouvelles arrestations

Nous avons relaté en détail l'acte de banditisme qui s'est produit samedi sur eur la place de la Gare, ainsi que les circonstances dans lesquelles fut arrêté le propriétaire de l'auto Remi Wauters, âgé de 40 ans, demeurant à Tournai.

A la suite des déclarations de ce dernier il a été procédé à Mouscron, hameau « Blanc Pignon », à l'arrestation de quatre personnes, inculpées de complicité. Après avoir interrogée les quatre habitants de Mouscron, deux d'entre eux furent maintenus. Ce sont les nommés Libbrecht et Alphonse Dejans, né à Mouscron, le 5 octobre 1908, qui jusqu'au mois de juin dernier habitait encore à Menin, et qui semblait donc être bien au courant des affaires de M. Bentem.

On s'attend encore à d'autres arrestations. L'enquête continue.

## COURTRAI

### *Un garçonnet à la tête écrasée par un camion*

Lundi vers 9 h., un camion automobile de la firme de transport Maxhal, de Pepinster, et conduit par Ziant Lucien, sortait d'un chemin privé de l'usine Mayera à proximité de la rue de Fleur de Lin, où un déchargement avait été affectue.

En faisant marche arrière, le camion happa un garçonnet, le petit Prosper Vandevijver, âgé de 2 ans, qui jouait à cet endroit. Le pauvre petit eut la tête complètement réduite en bouillie par la roue gauche arrière du camion. La mort avais été instantanée, la matière crânienne avait été projetée à deux mètres de distance sur un mur.

Le conducteur, interrogé par la police qui vint faire l'enquête, prétendit ne pas avoir aperçu l'enfant.

Le Parquet de Courtrai est venu sur les lieux.

La petite victime est le benjamin d'une famille de 8 enfants dont le père est chômeur depuis longtemps. Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital.

Ce terrible accident a causé une grande émotion dans le populeux quartier de la rue de Fleur de Lin.

Vol d'un sac à main. — Mme Simone Derijkère passant le soir dans la rue aux Loups à Courtrai, endroit très désert, fut bousculé par un individu qui lui arracha un sacoche contenant 200 fr. environ. Une plainte a été déposée auprès de la police, qui recherche activement le malandrin.

## *AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL*

A MOUSCRON. — Mauvais fils. — Le nommé Vancosthuyse Hubert, habitant Liége, avait été rappelé par son père à Mouscron, qui lui assura qu'il avait trouvé du travail pour lui. Plusieurs semaines se passèrent sans que Vancosthuyse put se mettre au travail. Il en conçut un vif ressentiment contre son père. Il vola un revolver chez son oncle et partit à la recherche de son père, qu'il trouva attablé dans le café Blanc Pignon. Il essaya l'arme, mais le coup partit à l'imprévu, le blessant à l'index. Vancosthuyse Hubert a été condamné à 350 fr. par défaut.

A MENIN. — Vol. — Van Borm Henri, de Menin, avait détourné une motocyclette qu'il avait enduite vendue. Il a été condamné par défaut à 6 mois d'emprisonnement. Il était arrêté préventivement.

A MOUSCRON. — Carreau cassé. — Hélène Favarques, de Mouscron, avait dans la période des élections provinciales, orné avec sa bottine un carreau d'un candidat électoral au Montaleux. Elle a été condamnée à 500 fr. d'amende.

A MENIN. — Violent. — Le nommé Julien Julien, de Menin, a été condamné à 210 fr. 4-350 fr. d'amende pour outrage et rebellion envers la police.

## MENIN

**Un accident de travail.** — Hier vers 16 h., M. Odile Leenknecht, 38 ans, demeurant Haut Chemin, 137, travaillait en l'atelier de menuiserie Desombers, rue de Wervicq, lorsqu'en rabotant il se blessa grièvement à la main droite et dut se faire soigner par le docteur M. Deweerdt, qui prescrivit une incapacité de travail de plusieurs semaines.

**Les bécaniers à l'œuvre.** — M. Marcel Deklere, porteur de télégrammes, demeurant rue de l'Avenir, 38, avait placé momentanément son vélo devant le bureau du télégraphe, quelques minutes plus tard son véhicule était disparu.

Une plainte a été déposée au bureau de police.

## TOURNAI

**Distinction honorifique.** — Nous apprenons que la Croix Rouge de Yougoslavie vient de décerner à M. le docteur D'Hainaut, bourgmestre de **Vauiz**, sa croix de l'Ordre de la Couronne, pour les éminents services rendus par M. D'Hainaut aux œuvres de Croix Rouge et d'entr'aide à la population civile.

## PIPAIX

**Collision.** — Vers 15 h. 30, une auto pilotée par un habitant de Leuze se dirigeant vers Tournai, est entrée en collision avec une moto conduite par un habitant d'Overboulaere, ayant sur le siège arrière une jeune fille de 17 ans, à la traversée du passage à niveau lieu dit « Baraque Festu ». Par suite du choc les motocyclistes furent projetés sur le sol.

La jeune fille, Mlle Jérémie Delplace a été grièvement blessée.

Les deux véhicules ont subi des dégâts assez importants.

# DANS LA RÉGION

# LE DRAME DE SAILLY-LABOURSE DEVANT LES ASSISES DU P.-de-C.

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

*Les principaux témoins ; on voit au centre, M. Augustin LEROY, la victime et mari de l'accusée.* (Ph Réveil)

### L'interrogatoire

M. le Conseiller Morin procède d'abord à l'interrogatoire d'Hermeline Petitpretz, epouse Leroy.

Cette dernière perdit sa mère, étant jeune et était à ce moment sujette à des crises d'épilepsie. Par deux fois, elle tenta de se suicider, ce qui l'amena à l'hôpital de *Béthune*, puis à l'asile de *St-Venant*.

En 1929, elle fit la connaissance au bal d'Augustin Leroy, qui était sourd-muet. Celui-ci lui fit cependant comprendre son désir de l'épouser et elle accepta. Une fois mariés, les époux Leroy ont habité différentes villes, suivant les posibilités de travail du mari. C'est ainsi qu'ils allèrent successivement à *Roubaix, Wervqin, Somain*, pour revenir enfin à *Sailly-Labourse*.

Dans cette dernière ville, ils avaient comme voisins les époux Carridroit, chez qui la femme Leroy allait faire le ménage.

Mme Carridroit tomba malade et fut soignée par Hermeline Petitprez qui prenait soin également des trois enfants des époux Carridroit.

LE PRÉSIDENT — Vous aviez également trois enfants. On doit d'abord penser aux siens avant de soigner les enfants des autres.

L'ACCUSÉE. — Mes enfants n'ont jamais manqué de rien.

Bref, emportée par la tuberculose, Mme Carridroit est décédée en janvier 1938. C'est alors que le mari, Jean Carridroit, est devenu intime dans le ménage Leroy, où il prenait ses repas avec ses enfants.

Hermeline Petitpretz se laissa même séduire par son voisin, qui profitait des absences du mari, parti au travail.

Ce dernier finit cependant par s'émouvoir des relations de sa femme avec son voisin et le lui reprocha. Des scènes de violences se produisirent même entre les époux.

Carridroit, qui avait pris un grand ascendant sur sa voisine, l'incita à se débarrasser de son mari et à le tuer pendant son sommeil, en lui disant qu'il emporterait le cadavre dans une meule de paille, à laquelle il mettrait le feu pour faire croire à un accident.

En août 1938, sur la demande de Carridroit, elle acheta un rasoir qu'elle lui remit.

### Le drame

Enfin le 3 septembre, Carridroit finit par décider son amie à tuer son mari et vers 21 h., il lui remit le rasoir dont elle devait se servir.

Elle dissimula l'arme sous son oreiller et se coucha à côté de son mari.

Vers 2 h. du matin, Carridroit, porteur d'une enveloppe de paillasse, qui devait lui servir à emporter le cadavre de celui dont la mort avait été décidée, pénétra dans la maison des époux Leroy. Il s'introduisit dans leur chambre et réveilla son amie.

L'ACCUSÉE. — Il m's demandé : « Qui est-ce que tu aimes le mieux ? Moi ou ton mari ? ». Je lui ai répondu : « Tu sais bien que c'est toi ».

Hermeline Petitpretz a alors pris le rasoir et en porta un coup à son mari dans la région latérale du cou.

Réveillé par la douleur, Augustin Leroy saisit sa femme par le bras gauche. Celle-ci, dissimulant le rasoir derrière le dos, l'entraîna sur le bord du lit. A ce moment Carridroit s'empara du rasoir : d'une main il prit Leroy par les cheveux et de l'autre, il lui porta un deuxième coup de rasoir à la gorge.

Poussant un hurlement la victime put se jeter en arrière, échappant ainsi à une mort certaine, car le rasoir avait fait une profonde entaille, près de la carotide gauche, qui par un hasard extraordinaire ne fut pas touchée.

Carridroit quitta la chambre, tandis que Augustin Leroy cherchait à arrêter le sang qu'il perdait en abondance aidé par sa femme.

Celle-ci alla ensuite dans la cuisine où se trouvait Carridroit.

L'ACCUSÉE — Il m'a dit : « Tu es une moule », et m'a rendu le rasoir.

Auparavant, il avait liguature le manche du rasoir pour qu'il ne se referme pas.

La femme, tenant le rasoir à la main revint dans la chambre. Son mari se leta sur elle et réussit à la désarmer, après une lutte, au cours de laquelle il se blessa à la main et au bras.

Carridroit a dit ensuite à son amie de dirs qu'elle s'était battue avec son mari qui était ivre.

Il l'a même menacée pour qu'elle ne parle pas.

« Si tu parles, tui a-t-il dit, que ce soit dans 10 ou 20 ans, je me vengerai. Je tuerai tes enfants ».

Lorsque la femme Leroy eut passé des aveux, Carridroit, au cours de l'instruction, voulait même la faire revenir sur ses déclarations, lui disant pour la convaincre : « On te prendra pour une sotte et moi je serai cru. Tu n'auras pas grand chose et ensuite je te protégerai ».

La victime fut transportée à l'hôpital où sa femme vint pour le voir avec ses enfants ; mais elle ne put approcher.

Désespérée, elle décida de se suicider.

L'ACCUSÉE. — Je n'osais plus retourner à *Sailly* et je croyais que mon mari allait mourir.

Elle attacha ses deux aînés avec le lacet de son corset et se jeta avec eux dans le canal, mais des mariniers réussirent à les retirer.

M. le Procureur fait préciser à la femme Leroy qu'elle se rend bien compte des accusations terribles qu'elle porte contre Carridroit.

### Une brute sournoise et antipathique

Carridroit est le type parfait de la brute, sournoise et antipathique. Sur son compte, il n'y a que des mauvais renseignements et il passait pour la « terreur » de la région.

Il nie tout ce dont on l'accuse.

CARRIDROIT. — Toutes les déclarations concernant le drame, je suis obligé de les nier puisque ce n'est pas vrai.

M. le Procureur lui pose quelques questions qui sont autant de piégee auxquels Carridroit tents d'échapper.

### Le rapport des médecins

Mme la Doctoresse Crozet de Saint-Venant a examiné Hermeline Petitpretz au point de vue mental. Elle indique que cette femme est sans volonté et se laisse facilement entraîner. Elle estime que sa responsabilité est atténué pour une large part.

M. le docteur Lejeune de Béthune a examiné la victime.

On entend encors 9 autres témoins qui n'apportent rien de nouveau.

L'interprète du sourd et muet étant malade, on a dû faire appel à M. Rivière de *Calais* qui ne peut arriver que vers 18 heures.

L'audience a donc été suspendue et reprise à 18 h. par l'audition du principal témoin, c'est-à-dire la victime elle-même.

M. Augustin Leroy, par l'intermédiaire de l'interprète, ne fait que confirmer les déclarations de sa femme. C'est bien Carridroit qui lui a porté le 2e coup de rasoir.

### Le réquisitoire

L'audience suspendue à 18 h. 45 est reprise à 20 h. 30. M. Ruolt, Procureur de la République prononce un sévère requisitoire contre les deux accusés et particulièrement contre Carridroit pour qui il réclame la peine des travaux forcés à perpétuité.

Me Lefebvre du Prey, pour la femme Leroy et Me Appourcheaux pour Carridroit n'ont pas la partie belle pour défendre les accusés.

### LE VERDICT

**Hermeline Petitpretz est condamnée à 5 ans de réclusion ; Carridroit est condamné à 15 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.**

L'audience est levée à 1 h. du matin.

### AUJOURD'HUI MERCREDI

A 9 h : Attentats à la pudeur à *Cucq*
Accusé : Joseph Hanquez.
Ministère public : M. Petit, substitut.
Défenseur : Me Lefebvre du Prey.
A 14 .. : Vols qualifiés à Lens.
Accusé : Edmond Gasnier.
Ministère public : M. Ruolt, procureur
Défenseur : Me Bigourd.

**Marcel CHAUMETTE.**

# Pour banqueroute frauduleuse, un Russe établi à Boulogne fera 1 an de prison

*L'accusé Dossik AARON, inquiet pendant la délibération des jurés, écoute son défenseur, Me LEGRAND, qui le réconforte.* (Ph. Réveil)

Le matin, à 9 h., un réfugié russe comparaissait devant les Assises du Pas-de-Calais pour banqueroute frauduleuse à **Boulogne-sur-Mer**. Il s'agissait d'Aaron Dossik, dit « Albert », né à **Odessa**, le 2 mai 1901.

Son père étant parti en Amérique, il vint à Paris avec sa mère, qui tint alors une maison de commerce.

Son père et ses frères ont servi durant la guerre et l'un de cee dernière a même été tué.

Par la suite, Aaron Dossik fit du commerce ambulant et c'est ainsi qu'à Boulogne-sur-Mer il fut amené à faire la connaissance de Mlle Suzanne Pruvost, qu'il épousa en 1932.

Les époux se fixèrent à **Wimereux** et exercèrent leur profession sur les marchés.

En octobre 1935, ils s'installèrent à **Boulogne-sur-Mer**, où ils ouvrirent un magasin de tissus que gérait la femme tandis que le mari continuait à faire les marchés.

Cependant, le 11 février 1936, Dossik ne faisait plus face à ses engagements. On ne s'en aperçut que le 24 mars, sur assignation d'un créancier et il était déclaré en faillite.

Dossik ne tenait aucune comptabilité et il déclare qu'il ignorait qu'il fallait avoir des livres de commerce.

Il alla consulter un homme d'affaires, qui est actuellement en prison, et qui lui conseilla d'aller à **Paris** ouvrir un magasin « pour faire faillite là-bas », où, lui dit-il, on était moins sévère.

Dossik écouta ce « bon conseil » et ouvrit un magasin à Paris.

De plus, il lui est reproché d'avoir détourné des marchandises. Interrogé à ce sujet, Dossik prétend les avoir vendues à des personnes qui, l'ayant payé au début, ne le payèrent plus par la suite.

Pour masquer ces détournements, dont il se défend, il aurait garni des rayons de marchandises défraichies et invendables, notamment 16.000 mètres de tulle, en grande partie brûlés.

Dossik est également accusé d'avoir détourné les meilleurs meubles garnissant son domicile personnel et de les avoir remplacés par d'autres sans valeur. Mais Dossik affirme que c'est inexact et qu'il n'a jamais changé ses meubles.

De plus, on lui reproche aussi de ne pas avoir déposé son bilan dans les 15 jours qui ont suivi sa faillite, comme le prescrit la loi. Il dit qu'il ignorait que cela était obligatoire.

Sur question de M. le Président, pour savoir s'il n'a rien à ajouter, Dossik déclara : « Je regrette d'avoir fait perdre de l'argent à mes fournisseurs ».

### Les Témoins

Le docteur Guilbert, qui a examiné l'accusé au point de vue mental, conclut à son entière responsabilité.

On entend aussi M. Prosper Dereumetz, syndic, qui a été chargé de la liquidation de la faillite Dosslk. Il indique que l'actif était de 50.000 fr. environ pour un passif de 557.000 fr., ce qui a laissé un dividende de 5,70 %.

On entend encore M. Finchon, propriétaire de Dossik ; Mlle Julia Walden, vendeuse ; Mme Suzanne Chuat et Mme Dossik, femme de l'accusé. Cette dernière, après sa déposition, supplie les jurés de lui rendre son mari. Elle a à peine quitté la barre des témoins, qu'elle est prise d'une syncope.

### LE VERDICT

M. Petit, substitut, prononce le réquisitoire.

Me Legrand fait une habile plaidoirie.

**Aaron Dossik est condamné à un an de prison.**

### *COLOMBOPHILIE*

**A ROUBAIX**

**LES PROCHAINS BEAUX CONCOURS DU DEBUT DE SAISON**

Quoique le mauvais air jusqu'ici découragé quelque peu les amateurs colombophiles, ceux-ci s'apprêtent à participer nombreux aux premiers beaux concours qui marqueront le début de la saison 1939. Ce sera tout d'abord le grand concours de Pâques le dimanche 9 avril sur Albert et qui sera offert aux amateurs se trouvant situés dans un rayon de 6 kil. Organisé par le Cercle « Union de Roubaix », ce concours comportera de nombreux prix et séries dont notamment : 10 poules, 10 lapine 10 séries de 25 fr. ; 10 séries de 20 œufs au total 40 séries non désignées, une série par amateur. Un œuf de Pâques « surprise » sera donné gratuitement à tous les participants. Ces œufs contiendront : soit un bon pour participation aux concours « Orléans-Exposition » ou « Championnet », soit un bon pour un jeune pigeon provenant des plus forts amateurs du Cercle « Union », et cinq jeunes pigeons offerts par M. Raymond Maeurel seront tirée au sort entre les amateurs n'ayant pas remporté de prix.

Puis le lundi 10 avril (lundi de Pâques) le magnifique concours annuel de l'Amicala du Fontenoy doté de 5.000 fr. de prix d'honneur intéressera vivement la foule des colombophiles d'autant plus que pour une mise modique de 4 fr., ceux-ci pourront participer aux Challenges Devred et Manier ainsi qu'aux 73 séries en espèces sans compter une vingtaine d'autres séries en nature, dont un régulateur à la première série de 2 pigeons non désignés. Ce concours sera joué selon le règlement de la « Concorde » de Roubaix et la mise en loges aura lieu le dimanche 9 avril de 15 à 19 h. 30, au siège, chez M. Raymond Acour, 158, rue de l'Alma, à Roubaix.

D'autre part, on annonce pour le lundi de la foire, le 17 avril, le concours annuel de bienfaisance sur Saint-Just (rayon de 6 kil.) qui sera organisé chez M. Edouard Feret, 91, boulevard de Strasbourg, à Roubaix, au profit des œuvres anti-tuberculeuses. Ce concours sera doté de 2.500 fr. de prix dont trois régulateurs gratuits et de nombreuses séries et multiples lots.

A LANNOY. — Groupements de l'Entente du canton de Lannoy. — Au cours d'une récente assemblée générale, les commissions des quatre groupements formant l'Entente du canton de Lannoy, soit « La Concorde » et « L'Alliance de Lye », le « Pigeon Bleu » de Lannoy et les « Amis Réunis » de Touffiers, ont pris toutes les dispositions utiles pour l'organisation des concours de la saison 1939. Aucun changement n'a été apporté dans l'organisation générale de l'Entente, exception faite toutefois pour la rayon qui a été fixé à 175 kilomètres maximum, sauf pour les amateurs ayant joué les concours en 1938 et possédant une distance légèrement supérieure. Les concours commenceront les dimanches 9 avril sur Albert et se clôtureront le 15 août. Il fut ensuite décidé que les constataeurs seront rendus le samedi soir, c'est-à-dire après l'enlogement, la veille des concours.

— Les dressages au Cercle « Union », Café Pandore, rue Pauvrée, commenceront le vendredi 31 mars et samedi 1er avril sur Seclin. Le lundi 3 avril, sur Vitry, le 5, la 7 et le 8 sur Seclin.

A CROIX. — L'assemblée générale de la société du « Centre et Avenir ». — Cette importante société a tenu son assemblée générale dimanche 26, à 17 h., au siège, Café Verpraet, rue de la Gare. Le secrétaire M. Lefebvre-Ferret, donna connaissance aux amateurs des divers projets envisagés pour la saison 1939. Le championnat doté de 1.200 fr. de prix sera joué sur les trois premiers inscrits aux petits voyages. Une somme de 500 fr. est réservée aux baguee da 1939 et de plus, il a été prévu une exposition dotée de 200 fr. qui, réservée aux jaunes pigeons bagués de 1939 ayant été engagés au moins une fois dans les concours de la société, aura lieu en fin d'année.

L'assemblée désigne ansuite M. Duvillers comme contrôleur et M. Ravau, suppléant, pour les concours au-delà de Paris. Pour les compétitions en-deçà de Paris, M. Courrier fut désigné comme contrôleur ainsi que M. Foucart.

La Commission d'arbitrage des concours a prononcé diverses sanctions contre certains amateurs qui ne se sont pas conformés au règlement, aussi le secrétaire fit connaître que la Commission entend appliquer régulièrement aussi bien le règlement de la Fédération que le règlement intérieur du « Centre et Avenir ».

Les pigeons bagus « Belges » ne seront admis au premier concours qui aura lieu sur Clermont, la loi actuellement en vigueur empêchant ces pigeons de participer aux lâchers réservés aux pigeons français.

Le Challenge de M. Cocheteux, président d'honneur sera joué sur les trois premiers inscrits des concours au-delà de Paris, la société croisienne ayant conclu un accord avec les fédérations de l'Aile droite et « La Roubaisienne » pour donner une douzaine de beaux concours avec un rayon de six kilomètres.

Les jeunes pigeons se réserveront le Challenge de Mme Verpraet qui sera joué avec les trois premiers inscrits des petits concours.

Après avoir rappelé que le veuvage est absolument interdit par le réglement, le secrétaire fit connaître que la commission avait décidé de faire tout ce qui lui était possible pour satisfaire les sociétaires en donnant une série de beaux concours au cours de la saison qui s'ouvre et donna rendez-vous à chacun pour la concours sur Clermont organisé le dimanche 16 avril et qui est doté da 2.000 fr. de prix d'honneur et d'excellence.

Cette belle réunion à laquelle participaient plus de cent amateurs s'est terminée au milieu de la plus franche camaraderie sportive.

A LEERS. — En raison du temps tout à fait défavorable, le dressage d'aujourd'hui mercredi 29 mars ainsi que le concours organisé par la société « Les Indépendants » pour le dimanche 2 avril, sont supprimés.

# DERNIÈRE HEURE

## EN BELGIQUE

### La campagne électorale consacre le ralliement général à la défense intégrale du Pays

**Tous les partis, a l'exception des nationalistes flamands, affirment leur fidélité à la patrie et à la dynastie**

Bruxelles, 28. — A part des incidents minimes, notamment à Eupen, la campagne électorale se déroule dans un calme absolu. C'est la preuve que les dirigeants des partis et le corps électoral lui-même, se rendent compte que les discussions intérieures doivent céder le pas aux préoccupations internationales. Les tracts et les affiches dans la capitale et dans les campagnes sont de façon générale dépouillés des violences habituelles à la veille d'une consultation générale et insistent pour la plupart sur la nécessité pour la Belgique d'apparaître après l'élection, plus unie et plus forte. Le sort de la Tchecoslovaquie y est évoqué comme un sérieux avertissement.

### Fidélité à la patrie et la dynastie

**Tous les partis, sauf les nationalistes flamands, rivalisent de zèle pour affirmer à l'électeur leur fidélité à la patrie et à la dynastie. C'est la caractéristique de cette campagne électorale qui consacre le ralliement général à la défense intégrale du pays.**

C'est ainsi que l'aile démocratique et flamande du bloc catholique se désolidarise nettement des nationalistes flamands par la voix de son président, le sénateur Verbist, lequel vient de se proclamer hostile au séparatisme ou au fédéralisme et attaché fermement à la Belgique unitaire.

On note un certain désarroi dans les rangs rexistes.

### Lutte ardente à l'extrême ganche

A l'extrême gauche, la lutte demeure très vive entre socialistes et communistes, on s'attend que la position parlementaire des socialistes sortira des élections quelque peu affaiblie par les progrès communistes. Il reste à voir si la concentration catholique augmentera de son côté ses forces parlementaires au point de redevenir le parti le plus nombreux à la Chambre et au Sénat, ce qui lui assurerait normalement la présidence du Conseil.

### Les libéraux et le thème de l'unité nationale

Chez les libéraux, la propagande se poursuit essentiellement sur le thème de la défense de l'unité nationale, de la défense des frontières et des réformes financières tendant à l'équilibre normal du budget. Cette dernière formule est d'ailleurs défendue de même par l'aile catholique conservatrice, tandis que les socialistes et les communistes sont d'accord pour repousser les réductions de dépenses qui frapperaient plus spécialement les travailleurs et les agents de l'Etat.

Les libéraux estiment que leur attitude ferme dans le cas Martens, cause initiale de la crise, leur vaudra, dans les grands centres surtout, un regain de popularité. Du point de vus strictement parlementaire, ils ne gagneront cependant pas, semble-t-il, plus de cinq ou six sièges.

Enfin, à Eupen, il semble bien que les listes pro-allemandes du « Heimattreuefront » consolideront le léger avantage obtenu lors des dernières élections communales.

A Malmédy et à Saint-Vith leur gain apparaît moins probable.

## C'EST CE SOIR QUE M. ED. DALADIER PARLERA AU MICRO

Paris, 28. C'est ce soir, à 19 heures 45, que le président du Conseil prononcera le discours radiodiffusé qui a été déjà annoncé.

## L'OCCUPATION DE MADRID SE POURSUIT dans l'enthousiasme....

### La population ne cache pas sa satisfaction de la fin des hostilités

Madrid, 28. — Le poste madrilène d'Union-Radio a diffusé, à 17 heures, que l'occuaption de la capitale se poursuivait au milieu de l'enthousiasme général. Au cours de ses informations, le poste a annoncé que, dès hier soir, les troupes nationalistes s'étaient présentées au pont de la Princesse où elles s'étaient arrêtées en raison de la nuit.

Malgré la tentative de résistance de quelques éléments anarchistes, aucun coup de fusil n'a été tiré et le sang n'a pas été versé. A 13 heures, la 4e Division rouge a fait sa soumission sans conditions.

A 17 h. 30, la progression des troupes continuait au milieu du délire de la population. Les femmes se jettent aux pieds des soldats aux cris de « Franco ».

### Des cortèges à Barcelone

Barcelone, 28. — C'est à 14 h. 15 que fut connue à Barcelone l'entrée des troupes nationalistes dans Madrid. Des cortèges se sont formés aussitôt, la foule acclamé Franco et l'Espagne.

### « Ainsi finiront tous les ennemis de l'Italie et du fascisme »

*proclame de Duce*

Rome, 28. — M. Mussolini répondant aux acclamations de la foule venue manifester devant le Palais de Venise à l'occasion de l'entrée des troupes nationalistes à Madrid, est apparu une seconde fois au balcon du Palais où il a prononcé une brève harangue.

« L'Infanterie de Franco et les légionnaires italiens, a-t-il dit, sont entrés à Madrid ; la guerre d'Espagne peut être considérée comme terminée et terminée par la défaite du bolchevisme. Ainsi finiront tous les ennemis de l'Italie et du fascisme. »

### A l'occasion de la victoire de Franco on pavoisera en Italie le 30 mars

Rome, 28. — Mussolini a décidé qu'en signe de joie pour l'occupation de Madrid par les troupes nationalistes, l'Italie pavoisera toute la journée du 30 mars.

### Les félicitations du Führer au général Franco

Berlin, 28. — Le Führer-Chancelier a adressé à l'occasion de l'entrée des troupes nationalistes espagnoles, à Madrid, le télégramme suivant au général Franco :

« Je vous envoie, à l'occasion de l'entrée des troupes nationales à Madrid, mes meilleures félicitations. L'Espagne nationale vient de remporter la victoire définitive sur le bolchevisme, élément destructeur des peuples.

» L'Allemagne admire avec moi aujourd'hui les magnifiques prouesses de vos troupes et est convaincue que maintenant viendra pour l'Espagne l'aurore d'une renaissance qui justifiera les sacrifices et les efforts accomplis. »

## UNE DÉLÉGATION DES OUVRIERS SIDÉRURGISTES DE MEURTHE-ET-MOSELLE AU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Paris. — Une délégation d'ouvriers sidérurgistes de Meurthe-et-Moselle, conduite par M. Croizat, secrétaire général de la Fédération des Métaux, a été reçue aujourd'hui par M. Cahen Salvador, directeur du cabinet du ministre du Travail. La délégation a entretenu le représentant du ministre des désiderata des ouvriers du département, et du conflit existant entre ceux-ci et les organisations patronales, au sujet du réembauchage des licenciés du 30 novembre. La délégation a, d'autre part, émis le vœu que le ministre fixe par décret le pourcentage des ouvriers étrangers dans les mines de fer et la métallurgie.

M. Cahen Salvador a pris acte des observations présentées par les représentants ouvriers et les a informés que le ministre désignerait ce même jour le surarbitre chargé de régler le confl